

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

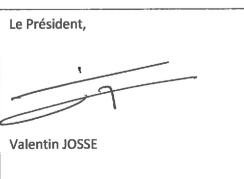
BUDGET SUPPLMENTAIRE 2020

Envoyé en préfecture le 21/07/2020 Reçu en préfecture le 21/07/2020

ID: 085-200000099-20200721-BS_2020_NS-BF



Maison l'Entreprise et du Territoire 16 Rue de l'Innovation 85200 FONTENAY LE COMTE 02.51.50.31.72 / smctusv@orange.fr



Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le



ID: 085-200000099-20200721-BS_2020_NS-BF

Note de présentation brève et synthétique du Budget Supplémentaire 2020

1 CONTEXTE

Le Budget Supplémentaire au Budget Primitif est destiné d'une part à ajuster en dépenses et recettes les prévisions de crédits inscrits en début d'année, et d'autre part à reprendre et affecter les résultats de l'exercice antérieur.

Une ou plusieurs décisions modificatives peuvent être votées en cours d'année relatives à des virements de crédits de chapitre à chapitre, pour l'emploi de recettes non prévues au Budget ou de dépenses ou recettes nouvelles à inscrire.

Le Budget Supplémentaire fait partie des décisions modificatives. Il a pour particularité d'affecter les résultats de l'exercice clos.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes.

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif : elle fait l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

La reprise des résultats de l'exercice se matérialise à la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement et à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté », mais aussi à la ligne 1068 pour couvrir le déficit d'investissement.

Ce budget supplémentaire permet également de modifier l'imputation du programme FISAC, permet également d'y affecter la participation des collectivités.

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

SLOW

ID: 085-200000099-20200721-BS_2020_NS-BF

2 RESULTATS 2019

	CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018 Pour mémoire	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'ANNÉE 2019	CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
INVESTISSEMENT	72 625,72 €	-22 542,42 €	50 083,30 €
FONCTIONNEMENT	-41 564,90 €	3 005,26 €	-38 559,64 €
TOTAL	31 060,82 €	-19 537,16 €	11 523,66 €

La répartition des principales recettes et dépenses des 2 sections est détaillée dans les paragraphes suivants.

3 SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1- Les dépenses de fonctionnement

Libellé	BS2020
002- Déficit reporté de fonctionnement	38 559,64 €
023- Virement à la section d'investissement	-216 050,00 €
. Total dépenses réelles	-177 490,36 €
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	4 900,00 €
Total général	-172 590,36 €

- Au chapitre 023, cette somme n'a pas été inscrite correctement au Budget prévisionnel.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) correspondent essentiellement aux amortissements des immobilisations effectuées sur les exercices précédents.

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID: 085-200000099-20200721-BS_2020_NS-BF

3.2-Les recettes de fonctionnement

Libellé	BS2020
74- Dotations, Subventions et Participations	-172 590,36 €
Total dépenses réelles	-172 590,36 €

• Au chapitre 74 (Dotations, subventions et participations), il a fallu retirer le montant alloué au dispositif FISAC et le réaffecter différemment.

4 SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1- Les dépenses d'investissement

Libellé	BS2020
20- Immobilisations incorporelles	-160 390,80 €
21-Immobilisations corporelles	22 324,10 €
45811- Opérations sous mandat CC Pays de Fontenay Vendée	113 934,37 €
45812- Opérations sous mandat CC Vendée Sèvre Autise	52 131,25 €
45813- Opérations sous mandat CC Pays de La Châtaigneraie	49 984,38 €
Total général	77 983,30 €

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID: 085-200000099-20200721-BS_2020_NS-BF

 Au chapitre 20 le montant correspond aux dépenses liées à l'élaboration du Scot Sud Est Vendée et au retrait du dispositif FISAC initialement affecté au chapitre 20, mais qui doit réellement s'inscrire en opérations sous mandat pour chaque EPCI membres.

4.2- Les recettes d'investissement

Libellé	BS2020
001-Excédent d'investissement reporté	50 083,30 €
021- Virement de la section d'investissement	-216 050,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 900,00 €
13- Subventions d'investissement	23 000,00 €
45821- Opérations sous mandat CC Pays de Fontenay Vendée	113 934,37 €
45822- Opérations sous mandat CC Vendée Sèvre Autise	52 131,25 €
45823- Opérations sous mandat CC Pays de La Châtaigneraie	49 984,38 €
Total générai	77 983,30 €

- La réaffectation du dispositif FISAC apparait également au niveau des recettes.
- Le chapitre 13 correspond aux subventions affectées au Scot Sud Est Vendée.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) correspondent essentiellement aux amortissements des immobilisations effectuées sur les exercices précédents.

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

SLOW

ID: 085-200000099-20200721-BS_2020_NS-BF

5 SYNTHESE

La réalisation du Budget Supplémentaire 2020, a permis la réaffectation des sommes liées au Dispositif FISAC, à l'affectation des résultats et du vote de la participation des 3 EPCI membres.